

## **Regard sur les listes ministérielles**

C'est au cours de la saison 2007 que le nombre des licenciés de la FFN a franchi la marque symbolique des 250 000, répondant ainsi à une augmentation constante et régulière.

Parmi eux, 765 sont répertoriés sur les listes ministérielles depuis le 1er novembre 2007 et le resteront au moins jusqu'aux 31 octobre 2008. Ils sont licenciés dans 215 clubs soit un peu moins de 17 % de l'ensemble des 1275 associations affiliées à la fédération française de natation en 2007.

### **Club et listes ministérielles**

Parmi ces 215 clubs 199 sont représentés sur l'une des listes dans un seul sport et 16 le sont au titre de deux disciplines différentes. La répartition de ces derniers la suivante :

- 9 concernent la natation course et l'eau libre,
- 4 la natation course et le water-polo,
- 1 le water-polo et l'eau libre,
- 1 la natation synchronisée et l'eau libre,
- Enfin, 1 la natation synchronisée et le plongeon.

Si le regard est porté sur la population de haut niveau (sans compter les « Espoir ») le nombre des clubs concernés est alors de 93 dont 83 dans un seul sport et 10 dans deux disciplines répartis de la façon suivante :

- 6 concernent la natation course et l'eau libre,
- 2 la natation course et le water-polo,
- 1 le water-polo et la natation synchronisée,
- Enfin, 1 la natation synchronisée et le plongeon.

Il faut noter qu'un peu moins de 30 % des clubs rassemblent un peu plus de 71 % des sportifs de haut niveau. Remarquons également que les 5 sports de notre fédération ne sont pas représentés dans toutes les régions par des athlètes de niveau « Espoir » ou supérieur.

### **Comités régionaux et listes ministériels**

Parmi les 28 comités régionaux comptés au titre de la déconcentration fédérale, 27 sont concernés par l'accompagnement de sportifs inscrits sur l'une quelconque des listes ministérielles et 21 par l'accompagnement de sportifs inscrits sur une liste de haut niveau (« Jeune », « Senior », « Elite »).

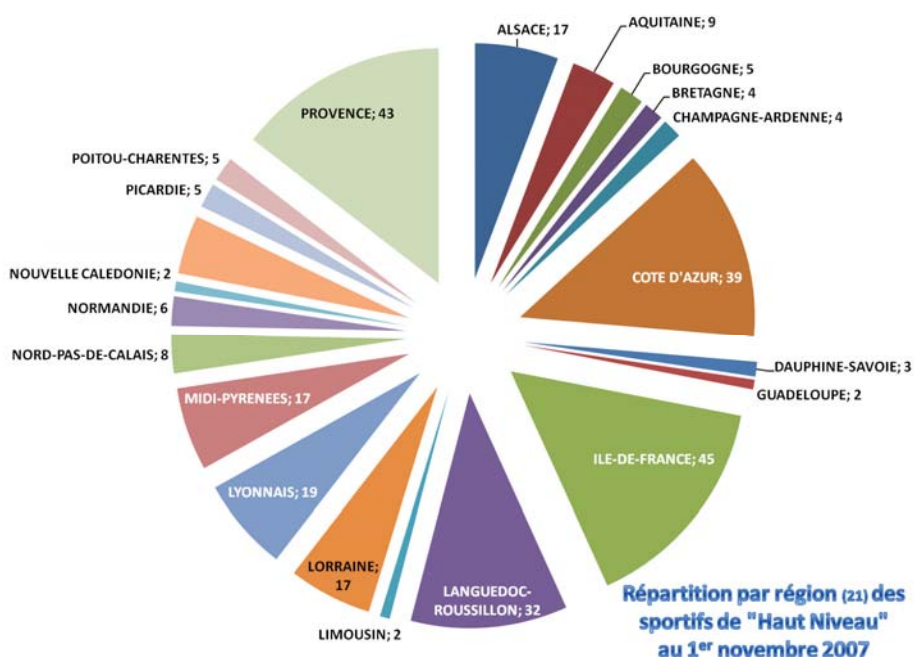
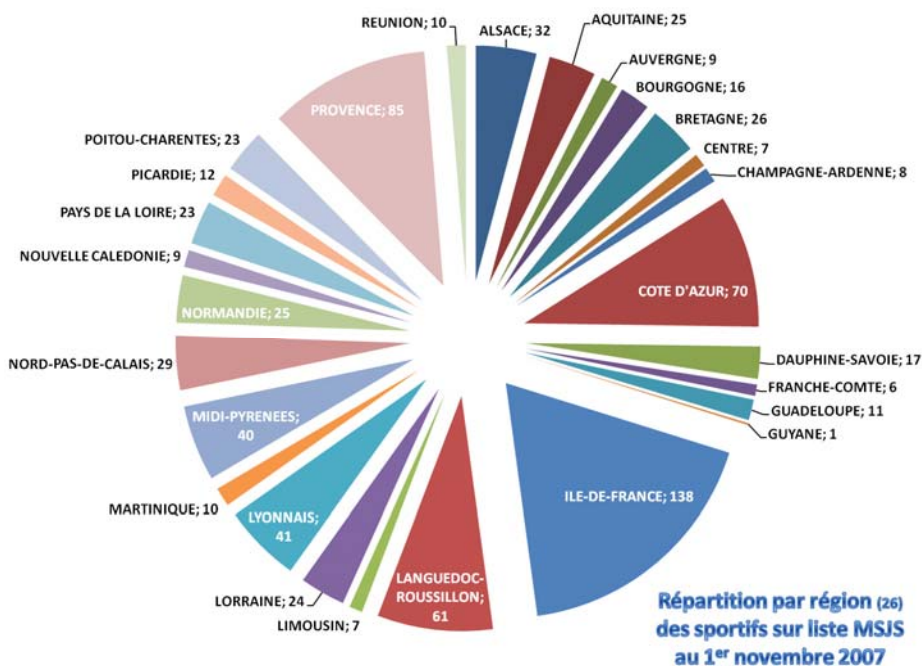
Vu par le prisme des listes du ministère de la santé de la jeunesse et des sports l'implantation de la natation course est « universelle » (27 comités régionaux) tandis qu'elle est partielle pour les autres disciplines que sont l'eau libre (7 comités régionaux), la natation synchronisée (10 comités régionaux), le water-polo (13 comités régionaux) et le plongeon (4 comités régionaux). Les histogrammes annexés illustrent la répartition des effectifs par catégorie de liste dans chacun de ces sports.

### **Listes ministériels et nombres de licenciés**

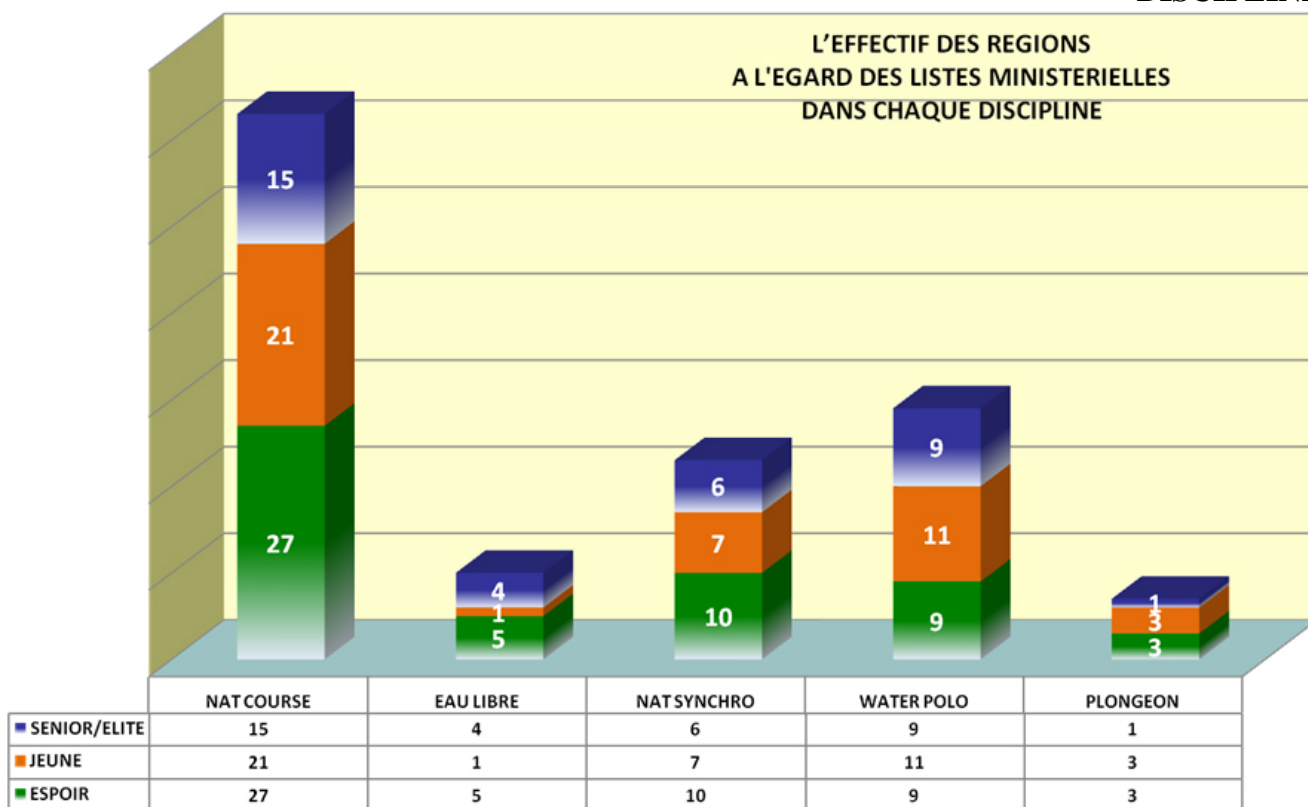
Se limiter à l'observation du nombre des athlètes figurant sur les listes ministérielles sans le rapporter au nombre des licenciés de chaque région ne permet pas de fines analyses. Pour exemple, les 138 espoirs de la région Île-de-France (52 637 licences) représentent 26,2/10 000 des licenciés de la région. Cette proportion atteint 54,4/10 000 s'agissant de la Guadeloupe (11 « Espoir », 2 021 licences), 70,9/10 000 en Côte d'Azur (70 « Espoir », 9879 licences) et 7,2/10 000 en Centre (7 « Espoir », 9685 licences). Autre exemple appliqué au haut niveau : les proportions sont alors de

8,5/10 000 en Île-de-France (45 sportifs de haut niveau), 9,9/10 000 en Guadeloupe (2 sportifs de haut niveau) et 39,5/10 000 en Côte d'Azur (39 sportifs de haut niveau).

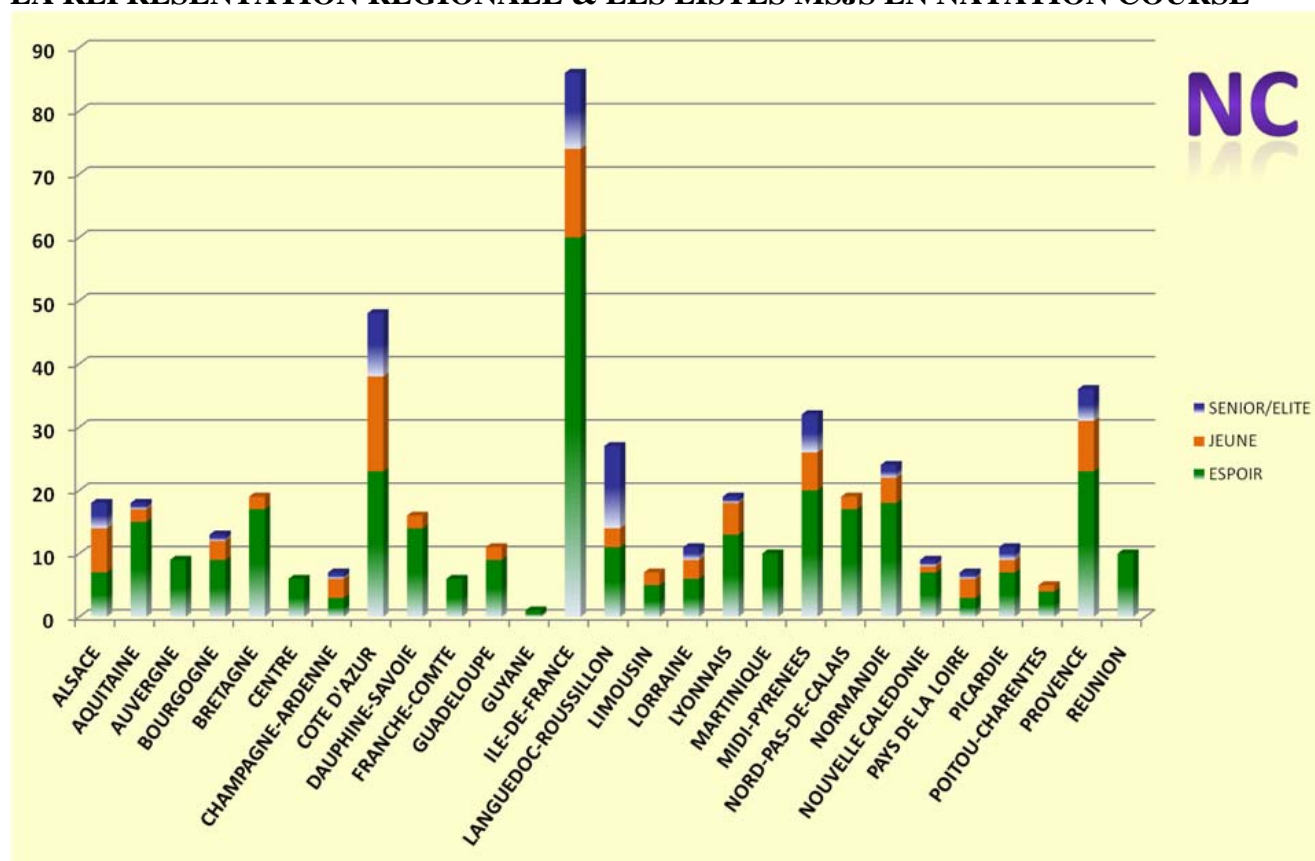
Là encore il convient de rester très prudent car ces chiffres n'auraient vraiment valeurs que si tous les adhérents des clubs étaient licenciés. Bien sûr, la proportion calculée pour un comité régional peut varier amplement selon que les clubs adhèrent au système fédérateur et le respectent ou s'en affranchissent... Mais beaucoup d'autres paramètres mériteraient alors d'être explorés pour rendre compte de la réalité.



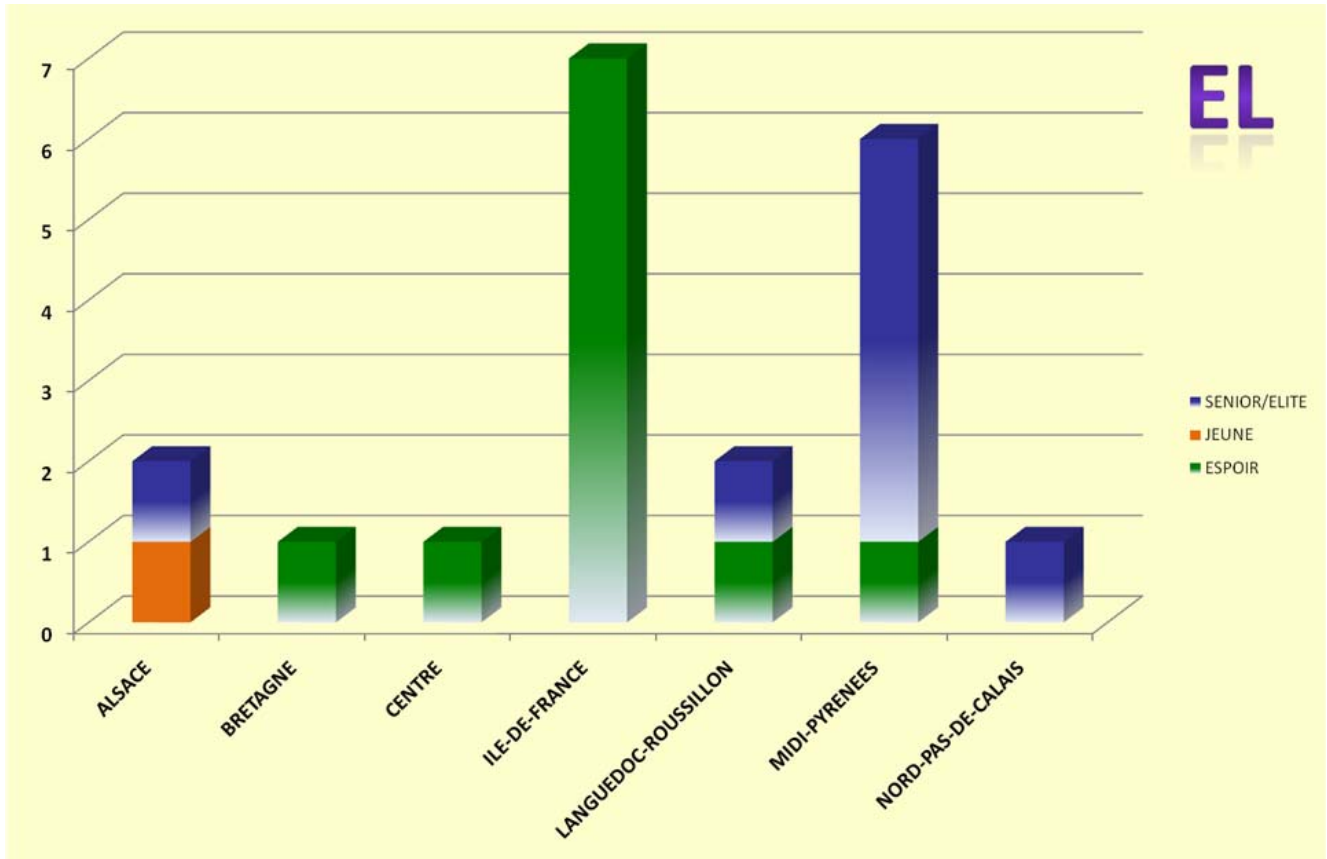
## LE NOMBRE DES REGIONS REPRESENTEES SUR LES LISTES MSJS DANS CHAQUE DISCIPLINE



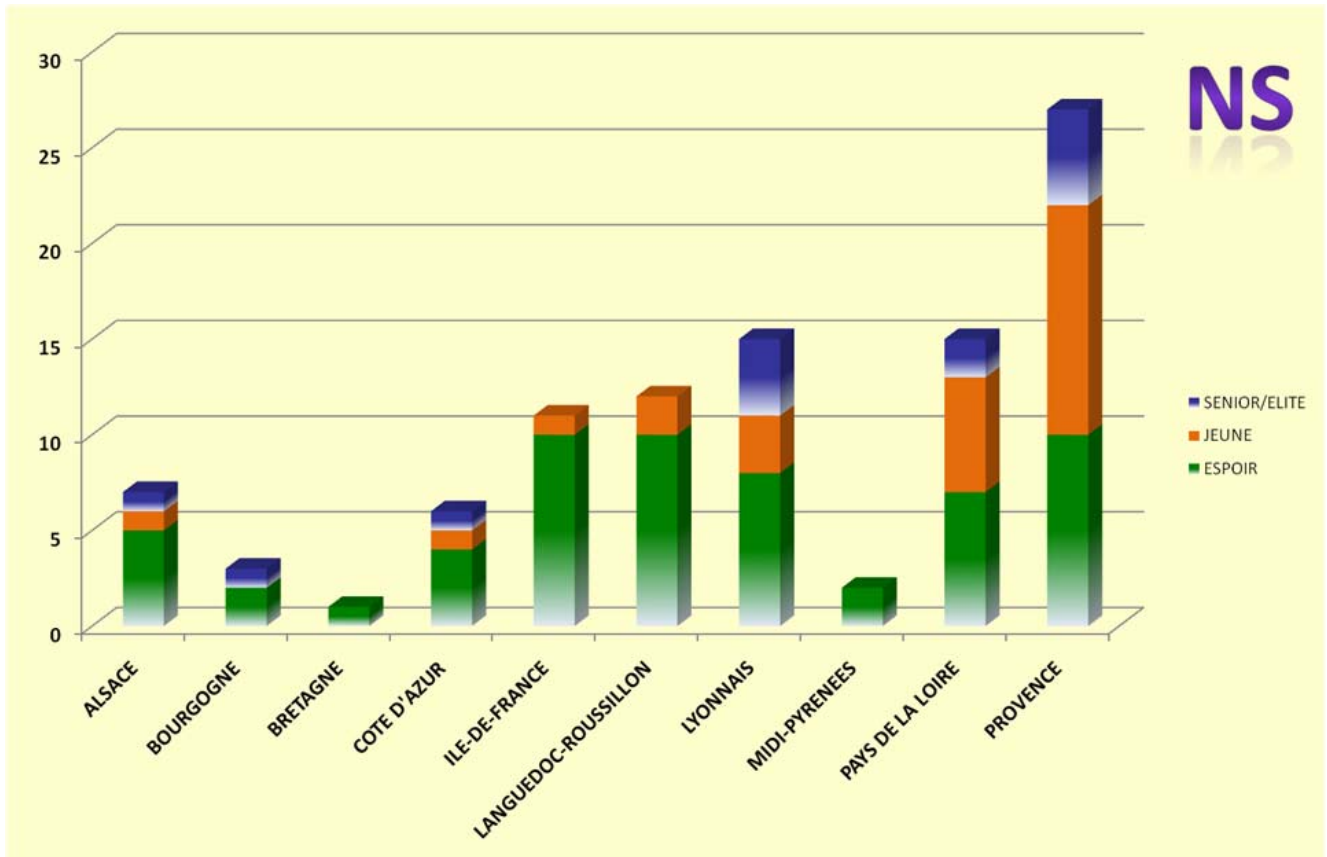
## LA REPRESENTATION REGIONALE & LES LISTES MSJS EN NATATION COURSE



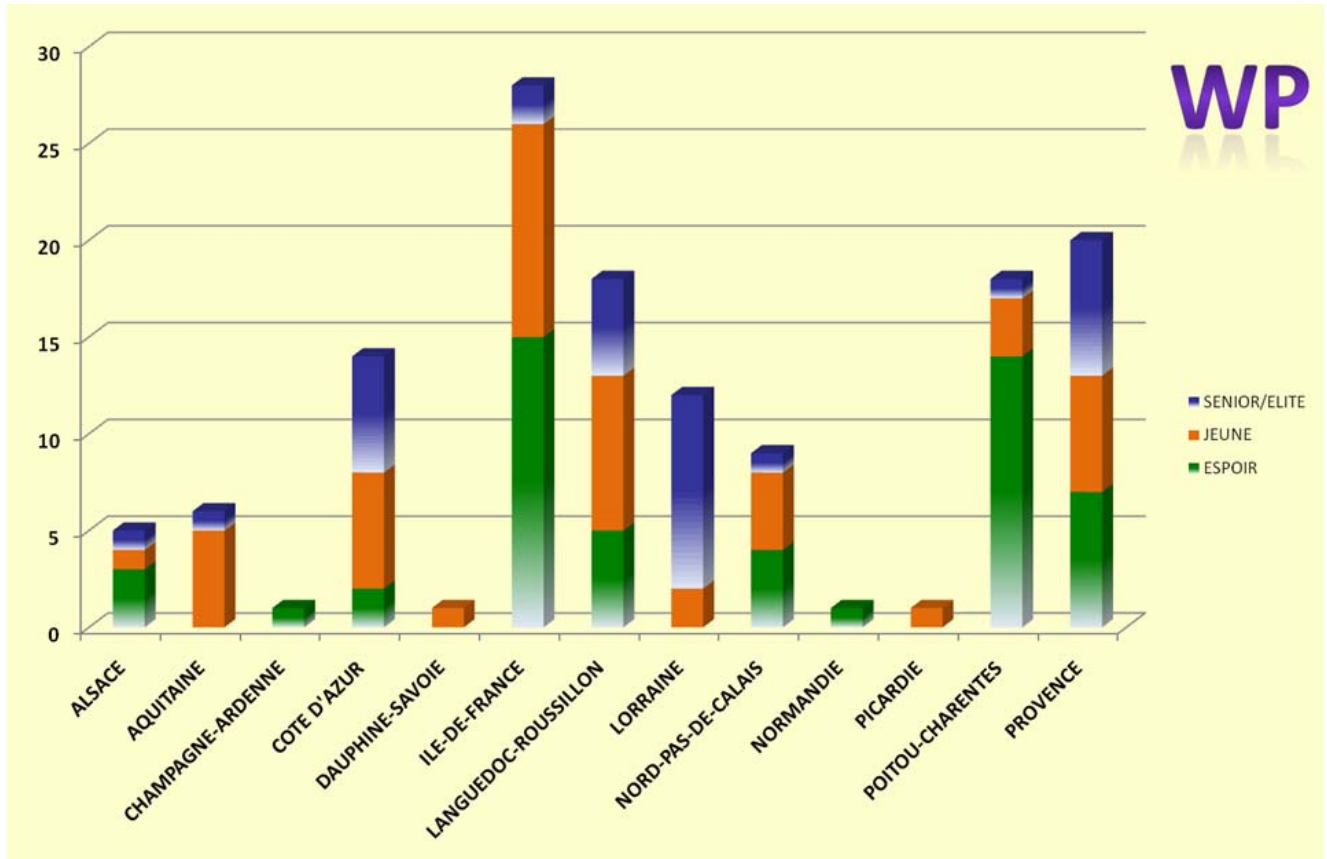
## LA REPRESENTATION REGIONALE & LES LISTES MSJS EN EAU LIBRE



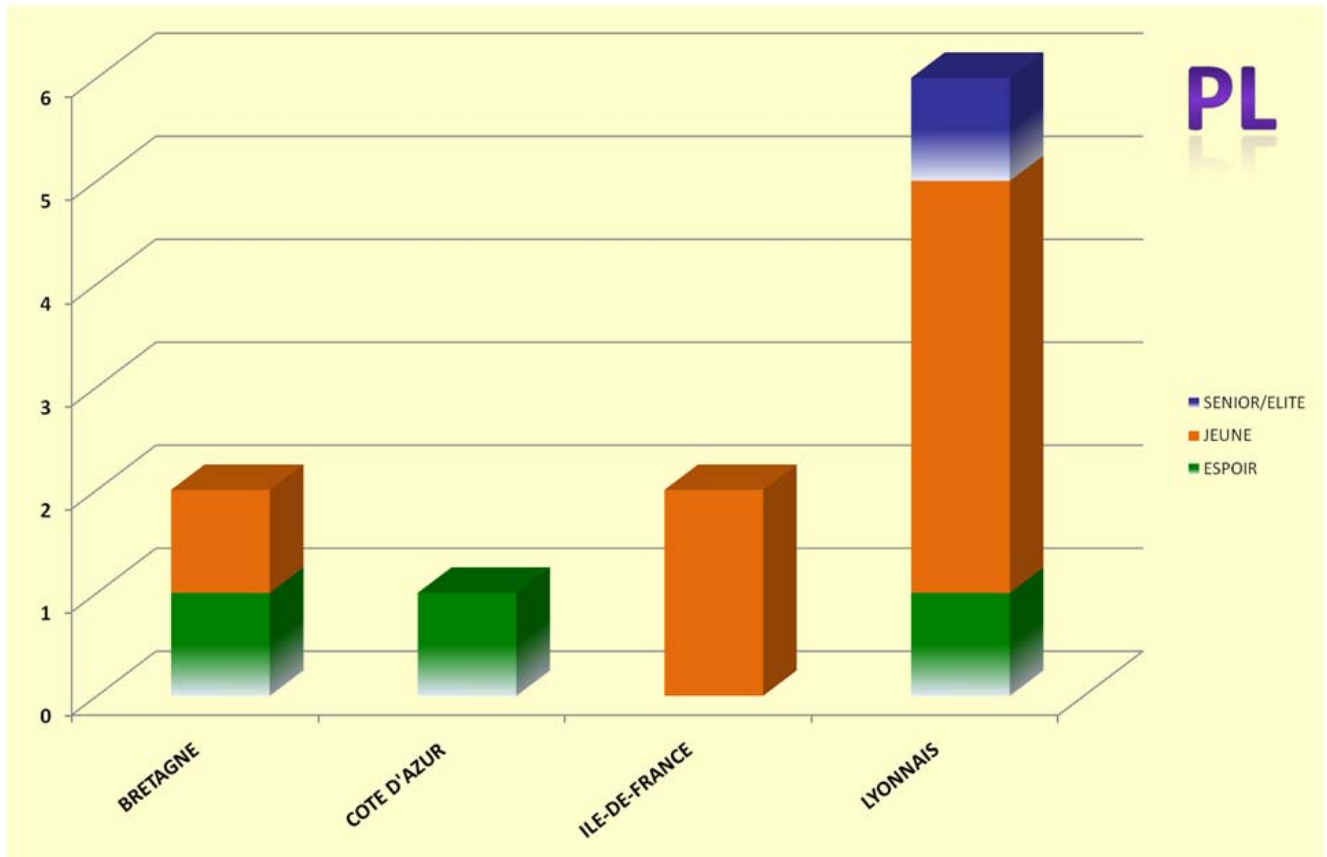
## LA REPRESENTATION REGIONALE & LES LISTES MSJS EN NATATION SYNCHRO



## LA REPRESENTATION REGIONALE & LES LISTES MSJS EN WATER POLO



## LA REPRESENTATION REGIONALE & LES LISTES MSJS EN PLONGEON



## Situation à l'égard de la législation médicale

Pour la saison 2006/2007 204 jeunes sportives et sportifs ayant réalisé les conditions sportives de leur accès sur une des listes ministérielles n'ont pas pu y figurer car leur situation à l'égard des examens médicaux préalables à leur inscription n'était pas conforme à la législation en vigueur.

Cette année 140 athlètes sont dans ce cas. Nous pourrions considérer comme un progrès significatif cette diminution d'environ 30% des « invalidés » mais nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce résultat qui démontre surtout que nous ne devons pas relâcher nos efforts en la matière ! La Natation Synchronisée dont aucune nageuse n'a été invalidée démontre que c'est possible, bravo !

81 clubs sont concernés par ces « invalidations ». Parmi eux 49 (60 % de l'ensemble) le sont que pour un seul cas, 20 le sont pour 2 cas, 5 le sont pour 3 cas, 6 le sont pour 4 cas, enfin, un club établit le score de 12 sportifs non inscrits pour défaut de dossier médical (8,6 % du total des invalidés).

### Quels enseignements en tirer ?

1) Nous pouvons imaginer que lorsque qu'un club est confronté pour la première fois à la possibilité d'inscrire un de ses licenciés sur une liste ministérielle, il puisse être quelque peu désarmé n'étant pas habitué à la procédure. **Il mérite une attention particulière et un accompagnement en la matière.**

2) Il faut en revanche **s'interroger sur les raisons ou les difficultés qui seraient celles des clubs comptant 3 invalidés ou plus** car, en général, ils ne méconnaissent pas totalement la réglementation... Ils sont au nombre de 12 et représentent à eux seuls 36,5 % des « invalidés » !

3) Il est important de **ne pas attendre la « campagne de sensibilisation fédérale » pour évoquer cette question à toute occasion**, en région, en département, et expliquer la procédure qui s'y rapporte depuis déjà 4 ans.

Pour aider à cette démarche une annexe est jointe ci-après sur laquelle figure la liste des clubs concernés par des sportifs invalidés.

ANNEXE RELATIVE AUX SPORTIFS NON INSCRITS SUR LISTE POUR DEFAUT DE RESPECT DE LA LEGISLATION MEDICALE

<b>% DU TOTAL DES CLUBS</b>	<b>CLUB</b>	<b>NOMBRE DE SPORTIFS</b>	<b>% DU TOTAL DES SPORTIFS</b>
<b>60,0%</b>	AC HYÈRES	1	<b>35,0%</b>
	ACS CORMEILLES	1	
	AMIENS METROPOLE NAT.	1	
	AS VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	1	
	ASPTT NANCY	1	
	ASPTT SAINTES NATATION	1	
	BEAUVAISIS AQUATIC CLUB	1	
	C VIKINGS DE ROUEN	1	
	CANARDS LA ROCHELLE	1	
	CJF FLEURY-LES-AUBRAIS	1	
	CN AIX-LES-BAINS	1	
	CN ATLANTIE	1	
	CN BOURG-EN-BRESSE	1	
	CN CALÉDONIENS	1	
	CN CHALON-SUR-SAONE	1	
	CN CHINON	1	
	CN FLERS	1	
	CN FONT-ROMEUE-CERDAGNE	1	
	CN HENDAYE	1	
	CN LE HAVRE	1	
	CN LOUDÉAC	1	
	CN NARBONNE	1	
	CN NOISY-LE-SEC	1	
	CN ST-JEAN-DE-LA-RUELLE	1	
	CNM DIEPPE	1	
	DAUPHINS CHÂTELLERAULT	1	
	DAUPHINS CRETEIL	1	
	DAUPHINS D'ANNECY	1	
	DAUPHINS ROMANS PÉAGOIS	1	
	EN AULNE	1	
	EP MANOSQUE	1	
	JN COMPIÈGNE	1	
	LILLE UC NATATION	1	
	MONT BLANC NATATION	1	
	MONTPELLIER PAILLADE NATATION	1	
	NANTES NATATION	1	
	NAUTIQUE ENTENTE CHÂLONS	1	
	OLYMPIQUE NOUMÉA	1	
	PLONGEON NATATION MARSEILLE	1	
	RACING CLUB DE FRANCE / ASPTT	1	
	REIMS NATATION 89	1	
	ROQUEBRUNE NATATION	1	
	SCN CHOISY-LE-ROI	1	
SN TAVERNY 95	1		
STADE BÉTHUNE PÉLICAN CLUB	1		
ST-NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION	1		
ST-SÉBASTIEN NATATION	1		
TRITON CLUB BELLEVILLE	1		
VAILLANTE SPORTS ANGERS	1		

<b>% DU TOTAL DES CLUBS</b>	<b>CLUB</b>	<b>NOMBRE DE SPORTIFS</b>	<b>% DU TOTAL DES SPORTIFS</b>
<b>24,7%</b>	AS CACHALOTS SIX-FOURS	2	<b>28,6%</b>
	AS VAL D'OISE L'ISLE-ADAM	2	
	ASPTT MONTPELLIER	2	
	CANET 66 NATATION	2	
	CN ANNONAY	2	
	CN BREST	2	
	CN CANNES	2	
	CN DE BAIE-MAHAULT	2	
	CNS ST-ESTÈVE	2	
	EA NOGENT-VILLERS	2	
	FNC DOUAI	2	
	LAGARDERE PARIS RACING	2	
	LILLE MÉTROPOLE NATATION	2	
	MONTPELLIER ANUC	2	
	NAUTIC CLUB NÎMES	2	
	RACING CLUB ARRAS	2	
	SN METZ	2	
	SN VERSAILLES	2	
ST-DENIS RÉUNION	2		
UNION ST-BRUNO BORDEAUX	2		
<b>6,2%</b>	CN ANTIBES	3	<b>10,7%</b>
	DENAIN NATATION CAPH	3	
	LYON NATATION	3	
	NC ST-JEAN-D'ANGÉLY	3	
	SAINT-RAPHAEL NATATION	3	
<b>7,4%</b>	C.O SAINT DIZIER NATATION	4	<b>17,1%</b>
	CN CÉVENNES ALÈS	4	
	CN MARSEILLE	4	
	CS CLICHY 92	4	
	DAUPHINS FC SÈTE	4	
	EN CAEN	4	
<b>1,2%</b>	OLYMPIC NICE NATATION	12	<b>8,6%</b>

<b>81 clubs</b>	<b>140 athlètes</b>
-----------------	---------------------